

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
27/01/2020

Dossier complet le :
25/02/2020

N° d'enregistrement :
F-011-20-C-0013

1. Intitulé du projet

GRAND PALAIS EPHEMERE (GPE) CHAMP DE MARS

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GL EVENTS GPE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M FERRATON Olivier Stéphane Marie - Président

RCS / SIRET

8 5 3 7 1 2 6 5 1 0 0 0 1 9

Forme juridique

Société par actions simplifiées

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1/ Rubrique 39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement	1/ Travaux et constructions qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000m ² et 40 000 m ² : SOUMIS A EXAMEN AU CAS PAR CAS
2/ Rubrique 44 - Equipements sportifs, culturels ou de loisirs	2/Autres équipements susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes : SOUMIS EXAMEN AU CAS PAR CAS (à noter néanmoins qu'il s'agit d'éléments provisoires et temporaires démontés à la fin des exploitations/événements respectifs.)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une structure éphémère composée d'une structure principale d'une emprise au sol de 10 250 m² en charpente bois avec une couverture en membrane mixte textile translucide - ETFE transparent, permettant de recevoir des manifestations sportives, des expositions et manifestations culturelles, d'une hauteur de 20,5 m.
Cette structure éphémère sera exploitée pendant 4 ans et démontée à la fin de la durée d'exploitation. Elle sera implantée sur le plateau Joffre/champ de mars à Paris. La surface événementielle et les principales surfaces d'exploitation seront implantées sur l'emprise principale définie par la Convention d'Occupation de la ville de Paris (CODP), en veillant à l'intégration urbaine de la structure (visuelle, acoustique, gestion des flux, prise en compte de l'existant). Les zones logistiques seront implantées principalement sur le jardin technique de la CODP, qui sera une zone clôturée et couverte d'une emprise au sol de 1295 m². Le projet prévoit également une extension ponctuelle de la structure principale dans l'axe du Champ-de-Mars (sur l'emprise prévue à cet effet par la CODP), pour accroître la surface événementielle jusqu'à 18 000 m² SU. Cette extension d'une emprise au sol de 4 200 m² sera installée sur une durée inférieure à 3 mois et une seule fois par an, tel que prévu à la CODP.
Le terrain actuel sera remis en état à l'identique après le démontage de la structure éphémère

4.2 Objectifs du projet

Création d'un bâtiment éphémère démontable ayant pour vocation d'accueillir, pendant ses trois premières années correspondant à la période de travaux du Grand Palais actuel, les manifestations se tenant actuellement dans le grand palais. A l'issue de cette période, ce Grand Palais Éphémère sera exploité pendant un an par Paris 2024 afin d'accueillir des compétitions des Jeux Olympiques et des Jeux Paralympiques.

Après cette période d'exploitation, la structure sera entièrement démontée.

Le caractère modulaire de la structure bois utilisée confère au projet une ambition écologique forte.

Cet objectif induit plusieurs enjeux pour le projet :

- Garantir une qualité architecturale qui doit correspondre à une image qualitative,
- Assurer une qualité d'insertion urbaine, aussi bien du point de vue architectural et environnemental qu'urbain et fonctionnel,
- Offrir une qualité de fonctionnement pour la structure en période de fonctionnement (aussi bien en période de montage et démontage d'événements que d'accueil du public),
- Répondre aux engagements environnementaux pris par Paris 2024 et la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux, y compris en terme de durabilité, développement d'équipements bas-carbone, réduction maximale des impacts sur la biodiversité et mise en œuvre de l'économie circulaire (réutilisation de la structure)."
- Développer un projet qui préserve les existants (arbres, plantations, statue, bassins, balustrades) et qui garantisse une restitution du site conforme à la situation avant travaux,

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux sera constituée des étapes suivantes :

- Installation de chantier
- Préparation et nettoyage du sol sur l'emprise allouée par la CODP
- Protection des bassins et de la statue du Maréchal Joffre, des éléments de mobilier urbain (balustrades candelabres....) et des arbres existants.
- Terrassement
- Raccordement aux réseaux enterrés
- Réalisation de fondation par micropieux de profondeur 14 mètres environ.
- Montage de la structure en charpente bois, installations des couvertures intérieures et extérieures
- Installation d'un jardin technique
- Installation des corps d'état techniques et secondaires
- Remise en état du terrain et des abords à l'identique avant exploitation.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation est définie par la CODP entre janvier 2021 et septembre 2024, et sera partagée entre la RMN -GP et PARIS 2024.

L'exploitation de la structure éphémère proposée se décompose en deux périodes distinctes :

- Entre janvier 2021 et juillet 2023, afin d'accueillir les événements habituellement organisés Grand Palais lors de sa rénovation.

Pendant cette période, une zone logistique sera implantée sur le jardin technique, pour du stockage extérieur ou du stationnement. Cette zone sera clôturée et les locaux bâtis seront traités acoustiquement afin de gérer les nuisances.

Les accès publics et personnels sont prévus sur le parvis face à l'Ecole Militaire. Des mesures de protection temporaires du public seront mises en place lors des événements.

- Entre juillet 2023 et septembre 2024 afin d'accueillir les épreuves de lutte et de judo des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024 ainsi que leurs tests events.

Lors des épreuves olympiques et paralympiques notamment, des aménagements viendront compléter le Grand Palais Éphémère, en lien avec les autres installations qui sont prévues sur le Champ-de-Mars. Ces aménagements pourront nécessiter la mise en place de groupes électrogènes dont la puissance restera dans la limite des critères déclaratifs. Une déclaration auprès des ICPE sera faite dans ce cas.

Pendant la première période, la Rmn-GP organisera divers événements par an comprenant : des salons d'art (Salon Art Capital, Salon Art Paris, Salon international du Livre Ancien, Salon Révélation, Biennale Paris, FIAC, Paris Photo), des défilés de mode (Chanel ...), un salon automobile (Rallye Tour Auto), un salon gastronomique (Salon Taste), et un concours hippique (Saut Hermès) ...etc.

Lors de la seconde période, le Comité des Jeux Olympiques Paris 2024 organisera des événements culturels, éducationnels, de démonstrations, festifs et sportifs dont des Test-Events en phase pré-jeux, puis les épreuves de lutte et de judo des JO et des épreuves paralympiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'étude cas par cas,
- Etudes de sûreté et sécurité publique (ESSP)
- Déclaration au titre des sites inscrits
- Autorisations relatives aux travaux dans les abords des monuments historiques et sites classés (CDNPS)
- Autorisations relatives aux établissements recevant du public (ERP)

Le projet n'est pas soumis à dépôt de Permis de Construire suite au "Décret n°2018-279 du 22 mai 2018 pris en application de l'article 10 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024".

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise : 152m x 56m environ et 145m x 37m sur une hauteur de 20,5m environ	10 100 m ² de surface utile intérieur RDC (9000 m ² de surface manifestation) + 2300 m ² de locaux R+1/R+2 & R+3
Jardin technique : 18,5m x 70m	1295 m ²
Hauteur de la surface :	17m intérieur / 20m extérieur
Jauge (avec ou sans exploitation) :	9000 personnes (public + personnel)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

CHAMP DE MARS
Place Joffre
75007 Paris

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 18' 09" 6 Lat. 48° 51' 11" 5

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'environnement (PPBE) à Paris a été approuvé par l'arrêté n°2012.188.0006 du 6 juillet 2012. Il concerne les grandes infrastructures routières et autoroutières du domaine routier national et définit les actions locales à mettre en oeuvre afin de prévenir et réduire le bruit dans l'environnement engendré par le trafic circulant sur ces infrastructures.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Champ-de- Mars est un site classé au titre des articles L.341-1. Classement patrimoine mondial UNESCO : 600 - Paris, rives de la Seine. A proximité se trouvent plusieurs monuments ou sites classés ou inscrits au titre des monuments historiques : La Tour Eiffel (inscrite), le Pont d'Iéna (inscrit), le Trocadéro (classé), l'Ecole militaire (classée).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est classé comme une zone humide 3 (selon tableau de la DRIEE en annexe) correspondant à une zone pour laquelle les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et les limites sont à préciser. (cf remarques et zone en annexes) néanmoins l'emprise au sol de la structure concerne en majeure partie des zones en stabilisé sans emprise sur les zones avec arbres plantés (à l'exception des 4 cyprès sur la zone en pelouse).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon le site "géorisques.gouv.fr", le projet se trouve en zone PPRT.</p> <p>Approuvé</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après les bases de données BASOL et BASIAS aucun site ou sols pollués n'est relevé au droit du site d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le zonage ZRE, le 7 ^e arrondissement de Paris est concerné par la zone de répartition des eaux "Albien".
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du projet (Champ-De-Mars) est classé et est bordé par un site inscrit.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sur le champ de mars et l'école militaire

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour la réalisation des fondations profondes. L'intégralité des déblais seront valorisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remblais pour la réalisation de la couche de forme de l'enrobé. Le volume reste à déterminer après réalisation des relevés topographiques.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement du projet est déjà artificialisé au niveau du plateau Joffre et de ses abords. La pelouse et les plantations (cyprés) qui sont situés dans l'emprise du projet seront remis en état lors du démontage de la structure et lors du démontage de chaque extension. Les arbres existants ne sont pas affectés par le projet. Des dérangements potentiels d'oiseaux sur les arbres alentours en raison du bruit (en phase travaux ou lors des événements) ou de l'éclairage (lors des événements) sont possibles, mais ces dérangements seront limités dans leur durée et principalement du côté de l'Ecole Militaire, qui est déjà une zone urbaine circulée.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La structure sera implantée sur une faible partie de espace engazonné du champs-de-Mars. Cet espace est remis en état après dépose de la structure par les services des espaces verts de la Ville de Paris aux frais du concessionnaire. La même procédure de remise en état sera effectué après chaque installation de la CTS pour FIAC/Paris photo/Paris2024
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Selon le site "géorisques.gouv.fr", le projet se trouve en zone PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe en zone de sismicité I (aléa très faible). Les dimensionnements des structures du bâtiment seront conformes aux eurocodes (Eurocodes 8 notamment).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Venue du public et des spectateurs pendant les différents évènements et manifestations. Trafic logistique pendant les phases de montage/démontage des aménagements intérieurs nécessaire à l'organisation des évènements. Des piétonnalisations partielles seront étudiées.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les niveaux sonores des manifestations à l'intérieur seront limités et l'enveloppe du bâtiment est prévue pour respecter les réglementations en vigueur pour la protection du voisinage (décret du 31 août 2006). A l'inverse les locaux du futur bâtiment (espace manifestations, bureaux,...) ne sont pas soumis à une réglementation acoustique de protection spécifique vis à vis des nuisances sonores provenant de son environnement (route...).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'éventuelles vibrations peuvent être émises lors de la réalisation des fondations et de l'enrobé du sol. Ces nuisances seront limitées dans le temps.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La structure éphémère sera équipée de deux types d'éclairages : - Eclairage fonctionnel : via des projecteurs de façades permettant d'éclairer les abords du bâtiment au niveau d'éclairage réglementaire. Cet éclairage sera allumé pendant les périodes d'exploitations. - Eclairage de mise en valeur de la façade : Cet éclairage de type LED RVB sera mis en place afin de rétro-éclairer la couverture de la structure. Son pilotage sera commandé par une horloge permettant son extinction automatique sur une période horaire définie en concertation avec la Ville de Paris.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit de rejeter l'air de ventilation des locaux après filtration.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Infiltration d'une partie des eaux pluviales au milieu naturel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées et eaux vannes sont rejetées au réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Durant la phase de travaux, des déchets de chantier seront produits et évacués dans la filière adaptée selon la nature des déchets. En exploitation, les déchets d'activité dans ce type d'établissement sont : - DAOM (Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères) - Déchets divers DND, Papiers cartons et DIB

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans un site classé, en vis-à-vis de sites inscrits ou classés, dont l'Ecole Militaire et la Tour Eiffel. Des échanges sont prévus avec l'ABF et l'ACMH. Une attention particulière est accordée à la qualité architecturale et à l'intégration urbaine du projet, en conformité avec l'image du site mais aussi le prestige des événements devant être accueillis.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine verte UV. L'emprise du projet sera occupé pendant une durée de 4 ans par une construction, implantée sur la place Joffre et la pelouse située dans l'axe du Champ-de-Mars.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'annexe présente toutes les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs sur l'environnement ou la santé humaine.

En complément, le projet prévoit :

- la mise en place d'exigences acoustiques contraignantes,
- la mise en place d'une structure modulable, recyclable, ré-employable, durable et exemplaire d'un point de vue thermique et acoustique. Utilisation d'une charpente avec du bois lamellé collé de classe 4 (certifié FSC ou PEFC) garantissant une protection durable des forêts.
- Chantier propre. La société en charge du montage et démontage est certifiée ISO 9001 et ISO 20121, gage de son implication dans les démarches de qualité et de développement durable. Pour le montage de la structure des heures d'insertions seront prévues;
- Réduction de la production des déchets et mise en place de tri sélectif suivant les objectifs "zéro déchets" de PARIS 2024.
- L'inclusion des services compétents dans la conception du projet afin de garantir le respect des règles, de la qualité architecturale et paysagère, et d'éviter les impacts négatifs notables.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le Maître d'ouvrage a pris en compte les différentes contraintes et impacts de la réalisation d'un tel projet à cet emplacement pour les intégrer à sa conception. Porté par la RMN-GP, PARIS 2024 et GL EVENTS en lien avec les services de l'Etat et la ville de Paris, qui travaillent ensemble à la réalisation d'un projet ambitieux, respectueux de son environnement.

Un traitement acoustique important est prévu afin de respecter scrupuleusement les exigences de la réglementation acoustique. A cet effet, les émissions sonores feront l'objet d'un contrôle permanent (via la mise en place d'un dispositif de mesures sonores). Une remise en état complète, effectuée par les services des espaces verts de la ville de Paris est intégrée par le Maître d'Ouvrage afin de restituer le site dans l'état actuel. A la lecture de ses éléments et étant donné qu'il s'agit d'un bâtiment éphémère qui sera démonté, la réalisation d'une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à LYON

le, 21 janvier 2020

Signature





GRAND PALAIS EPHEMERE PARIS

ANNEXE AU DOSSIER CAS PAR CAS

Phase

APD

Date de remise

20/01/2020

CHABANNE
INGÉ

Coordonnées

CHABANNE INGENIERIE

1 montée de la butte
69001 Lyon
contact@agence-chabanne.fr
04 37 26 27 60

Manager de projet

Benoit Bautheney

bbautheney@agence-chabanne.fr
06 73 44 15 22

Concédant

RMN GP

254-256 rue de Bercy
75012 Paris
PARIS 2024
95 Bd Haussmann
75008 Paris

Concessionnaire / Maitrise d'ouvrage

GL EVENTS GPE

59 quai Rambaud
69285 Lyon

Directeur de programme

Christophe Veau-Cahon

Christophe.veau-cahon@gl-events.com
04 72 31 53 88

Contractant Général

GL EVENTS HALL EXPO

Route d'irigny, ZI Nord, BP 40
69530 Brignais

Directeur de projet

Julien Davayat

Julien.davayat@gl-events.com
04 72 31 54 38

Architecte

WILMOTTE & Associés

68 rue du Faubourg Saint-Antoine,
75012 Paris

Chef de projet

Louis Lafargue

louis.lafargue@wilmotte.fr
01 43 44 17 11



SUIVI DES MODIFICATIONS MAJEURES

Indice	Date modif.	Modifié par	Validé par	Objet de la modif.
000	05/09/2019	Benoît Bautheney	Benoit Bautheney	Version initiale
1	24/09/2019	Benoît Bautheney	Benoît Bautheney	Compléments
2	03/10/2019	Benoît Bautheney	Benoît Bautheney	Compléments
3	04/10/2019	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	Ajout plan de coupe
4	04/10/2019	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	Ajout annexe zone humide et répartition des eaux
5	04/10/2019	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	
6	04/10/2019	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	Ajout planning
7	11/10/2019	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	Modification visuels/plans & entête
8	19/12/2019	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	Complément zones humides, consommations et JT
9	09/01/2020	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	MAJ
10	10/01/2020	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	MAJ cartouche
11	20/01/2020	Benoit Bautheney	Benoit Bautheney	MAJ retour MOA
12	22/01/2020	Julien Davayat	Julien Davayat	MAJ Visuel P12



SOMMAIRE

1.	PREAMBULE	4
2.	CONTEXTE	4
3.	DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES : ANNEXES OBLIGATOIRES	4
3.1.	PLAN DE SITUATION AU 1/25 000.....	5
3.2.	PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION ET LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE	6
3.3.	PERSPECTIVES ET INSERTIONS DE SITE	11
3.4.	PLAN DU PROJET	16
3.5.	INTEGRATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LE JARFIN TECHNIQUE	18
3.6.	PLAN DES ABORDS DU PROJET	19
3.7.	PLAN DES FLUXS.....	20
3.8.	PLANS DE LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000	22
4.	DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES : CARTES D'IDENTIFICATION DES ZONES DE SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE	23
4.1.	ZONES NATURELLES D'INTERET FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE	23
4.2.	PLAN DE PREVENTION DES RISQUES	24
4.3.	SITE OU SOLS POLLUES	25
4.4.	SITE CLASSE OU INSCRIT	26
4.5.	PATRIMOINE MONDIAL UNESCO.....	27
4.6.	ZONES NATURA 2000.....	28
4.7.	ZONES HUMIDES.....	29
4.8.	ZONE DE REPARTITION DES EAUX	30
5.	EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES	31
5.1.	PHASE CHANTIER – MONTAGE ET DEMONTAGE.....	31
5.2.	PHASE EXPLOITATION DU BATIMENT	35
5.3.	CONSOMMATION ENERGETIQUE ANNUELLE	38
6.	PLANNING DES OPERATIONS.....	40



1. PREAMBULE

Le présent document a pour objet de **compléter et accompagner le formulaire CERFA n°14734*03** concernant la demande d'examen au cas par cas **préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale.**

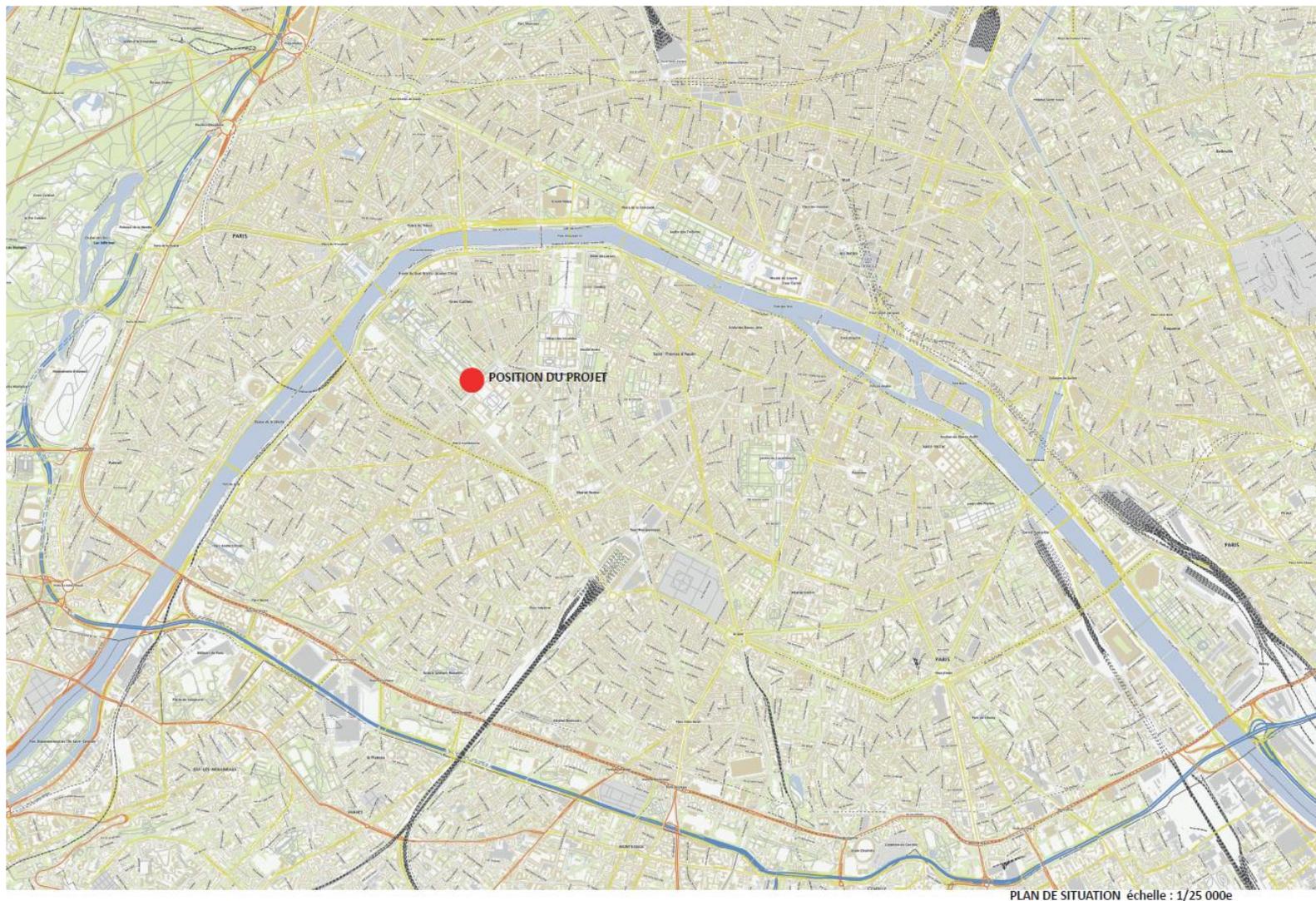
Ce document intègre **les documents complémentaires demandés dans le formulaire** et précise **les impacts potentiels du projet et les mesures mises en œuvre.**

2. CONTEXTE

Il est rappelé que le présent projet concerne la réalisation et la mise en œuvre d'un **bâtiment éphémère** en vue **d'accueillir, pendant 3 ans, les événements habituellement organisés dans le Grand Palais**, fermé durant sa phase de travaux. A la suite de cette première période d'exploitation, le bâtiment sera mis à disposition de Paris 2024 en vue **d'accueillir des évènements pré-olympiques puis les compétitions de Judo et de Lutte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.**

3. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES : ANNEXES OBLIGATOIRES

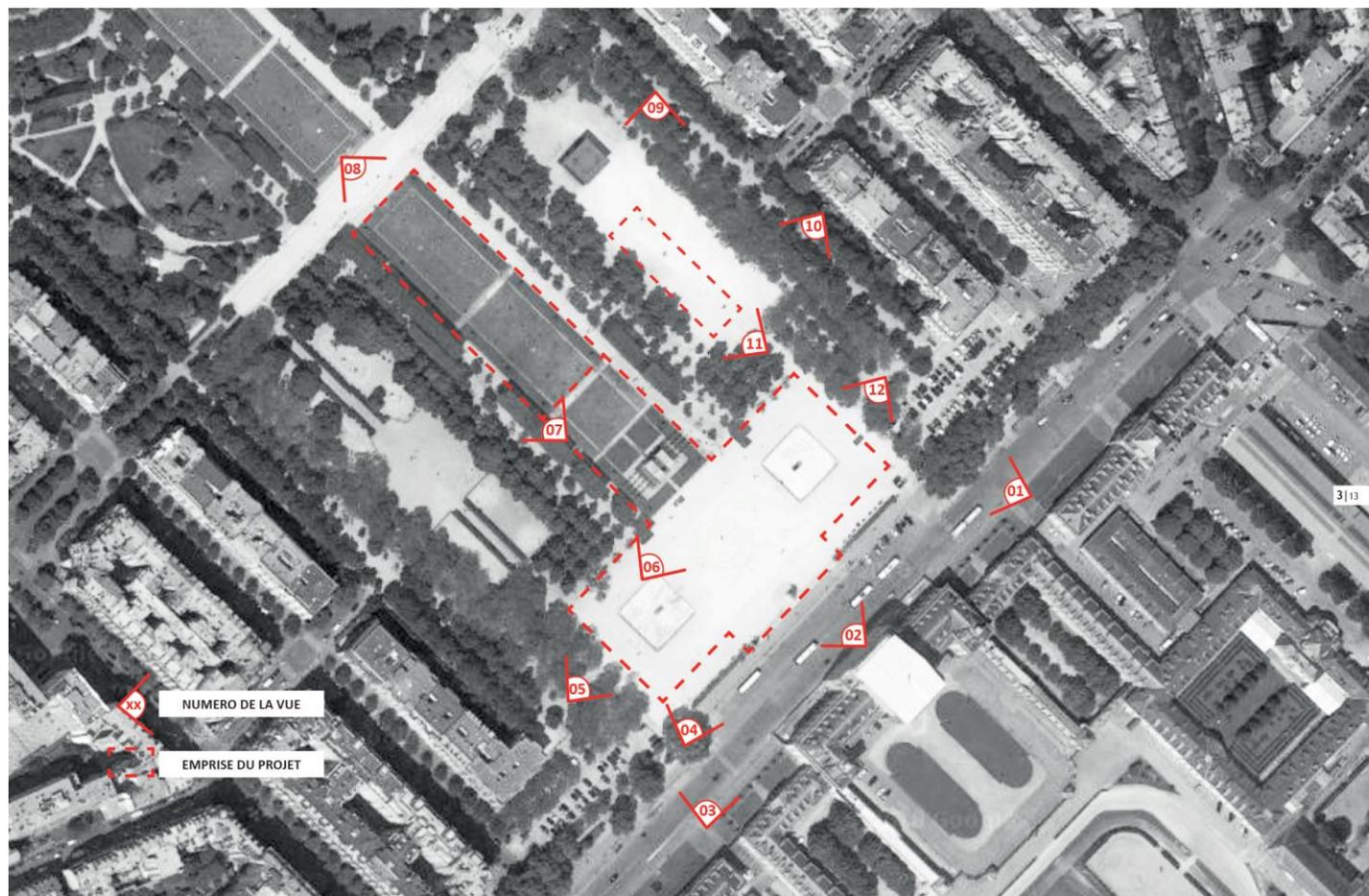
3.1. PLAN DE SITUATION AU 1/25 000



N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type Doc	N° ordre	Indice	Page
18055	APS	MDP	-	-	-	-	Notice	00001	H	5/41

Grand Palais Éphémère – Annexe au dossier cas par cas

3.2. PHOTOGRAPHIES DATEES DE LA ZONE D'IMPLANTATION ET LOCALISATION CARTOGRAPHIQUE DES PRISES DE VUE



REPERAGE DES PRISES DE VUES

V&A ARCHITECTURE & ASSOCIÉS MAURICE ARCHITECTES CHARALVE



N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type Doc	N° ordre	Indice	Page
18055	APS	MDP	-	-	-	-	Notice	00001	H	6/41
Grand Palais Ephémère – Annexe au dossier cas par cas										



4 | 13





5 | 13





6 | 13







1b



V&A ARCHITECTES ASSOCIÉS
 PATRICK BERTHIAUME
 CHABAUX & ASSOCIÉS



N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type Doc	N° ordre	Indice	Page
18055	APS	MDP	-	-	-	-	Notice	00001	H	12/41

Grand Palais Ephémère – Annexe au dossier cas par cas



2



11 | 13

V&A ARCHITECTURE ASSOCIATES | MANAGERIE | CHARANNE



N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type Doc	N° ordre	Indice	Page
18055	APS	MDP	-		-	-	Notice	00001	H	13/41
Grand Palais Ephémère – Annexe au dossier cas par cas										

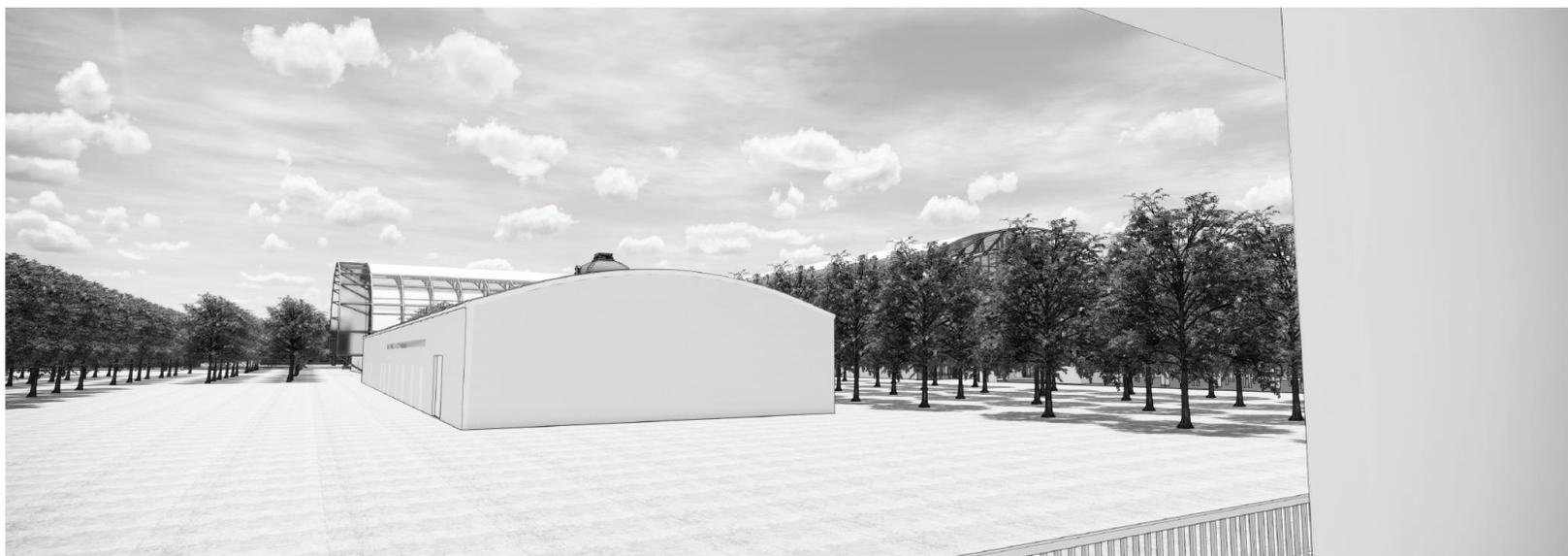


3



12 | 13

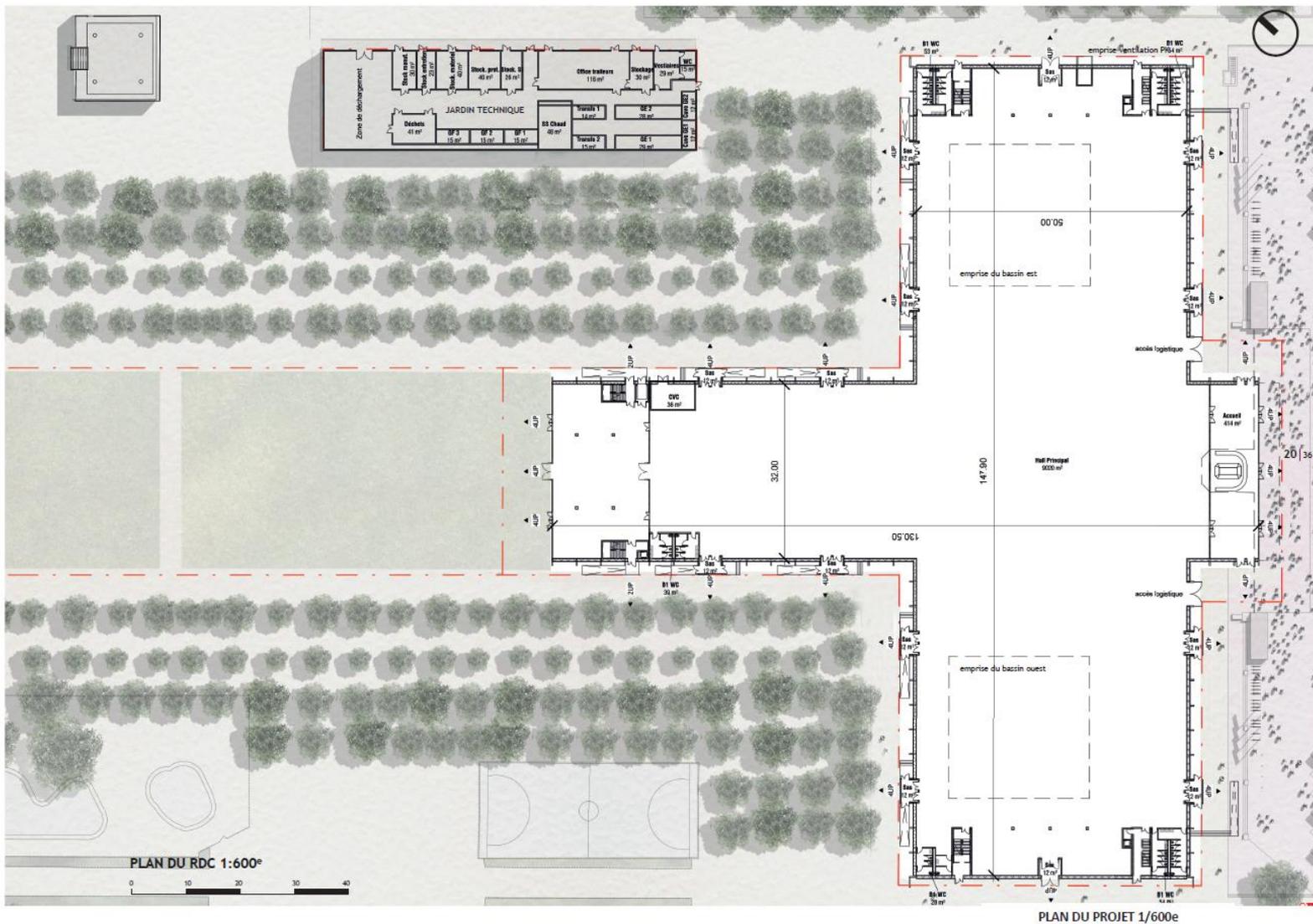


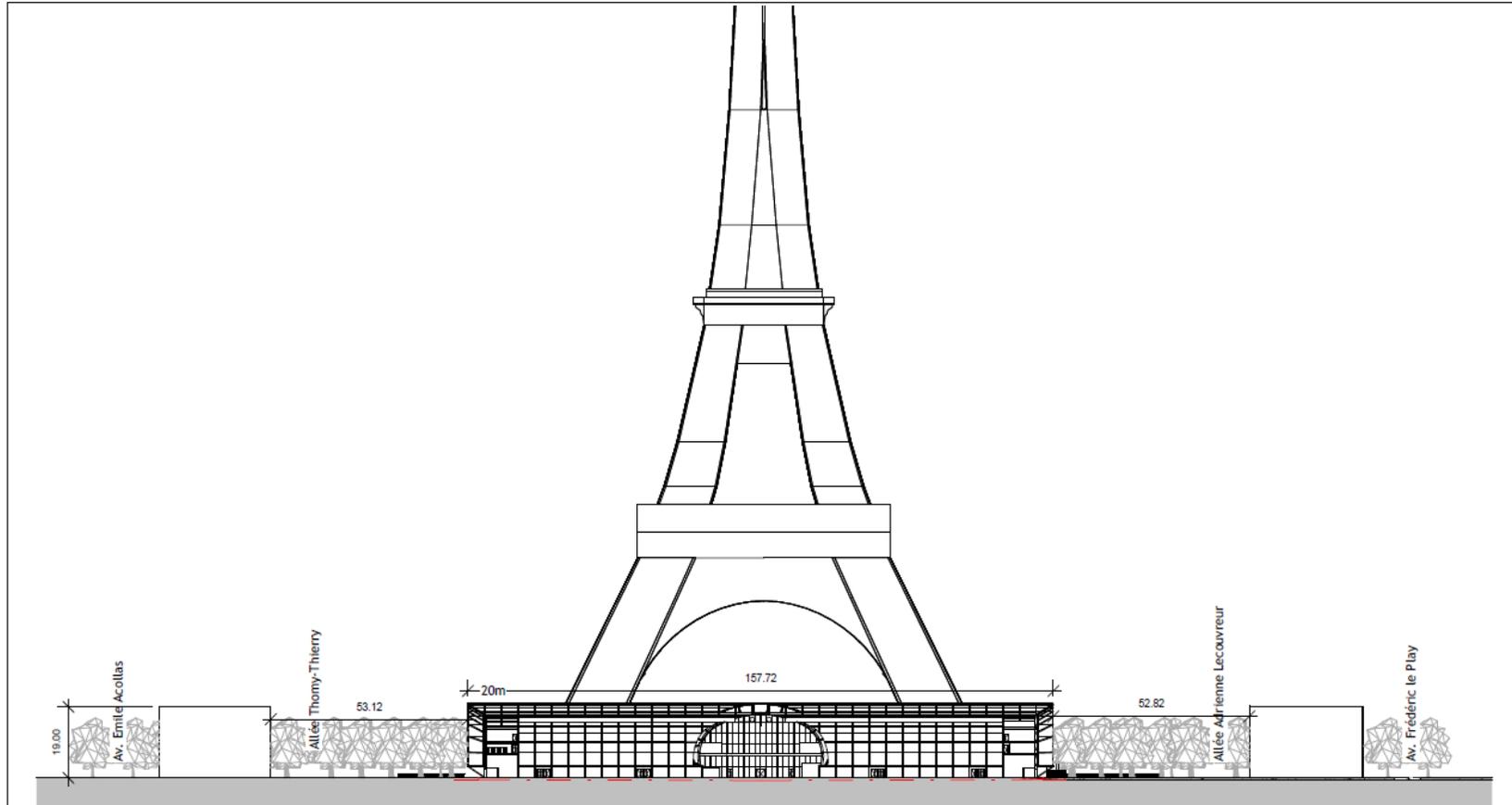


13 | 13



3.4. PLAN DU PROJET





GRAND PALAIS EPHEMERE
 CHAMP-DE-MARS
 75007 PARIS



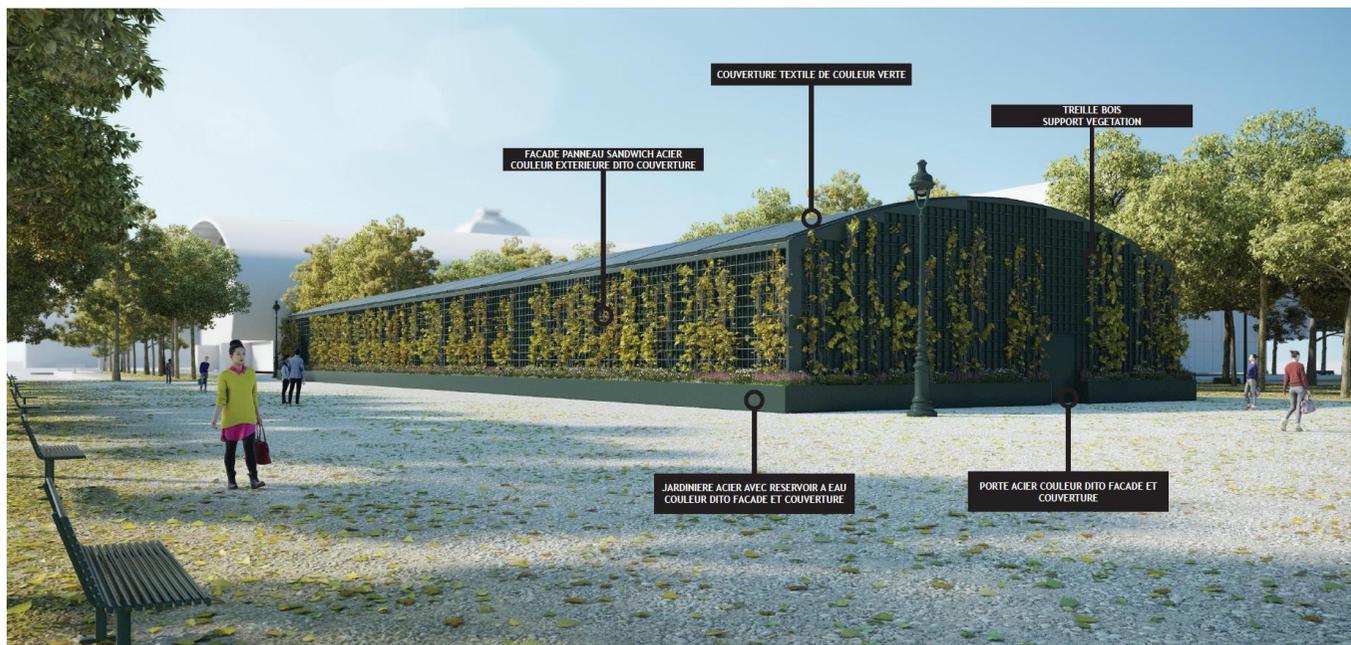
Titre
Coupe Transversale
 Echelle: 1:1000

PROJET	PHASE	TYPE	NIVEAU
GPE	APS	CPE	TN
DATE	EMETTEUR	NUMERO	Ind.
2019.09.30	WIL	A3_133	



3.5. INTEGRATION DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DANS LE JARFIN TECHNIQUE

LA MATERIALITE DU JARDIN TECHNIQUE



01



02



03

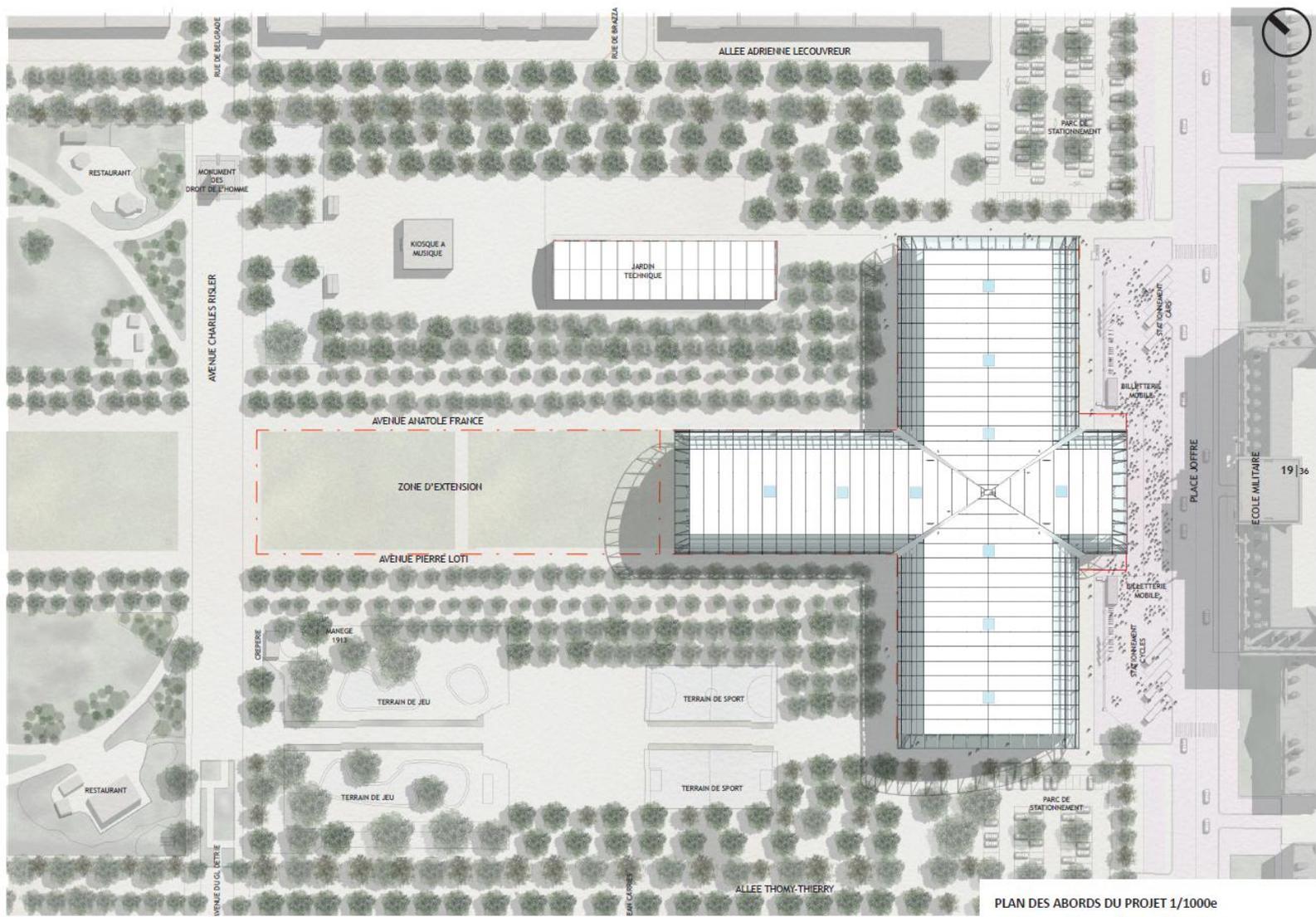


04

- 1 Colonne Morris, Beraud. Référence mobilier parisien
- 2 Toile type Saltis Proof 502 coloris 502V2-2156C
- 3 Illustration de treille. Jardin de Versailles
- 4 Vitis colngetiae. Plante grimpante



3.6. PLAN DES ABORDS DU PROJET



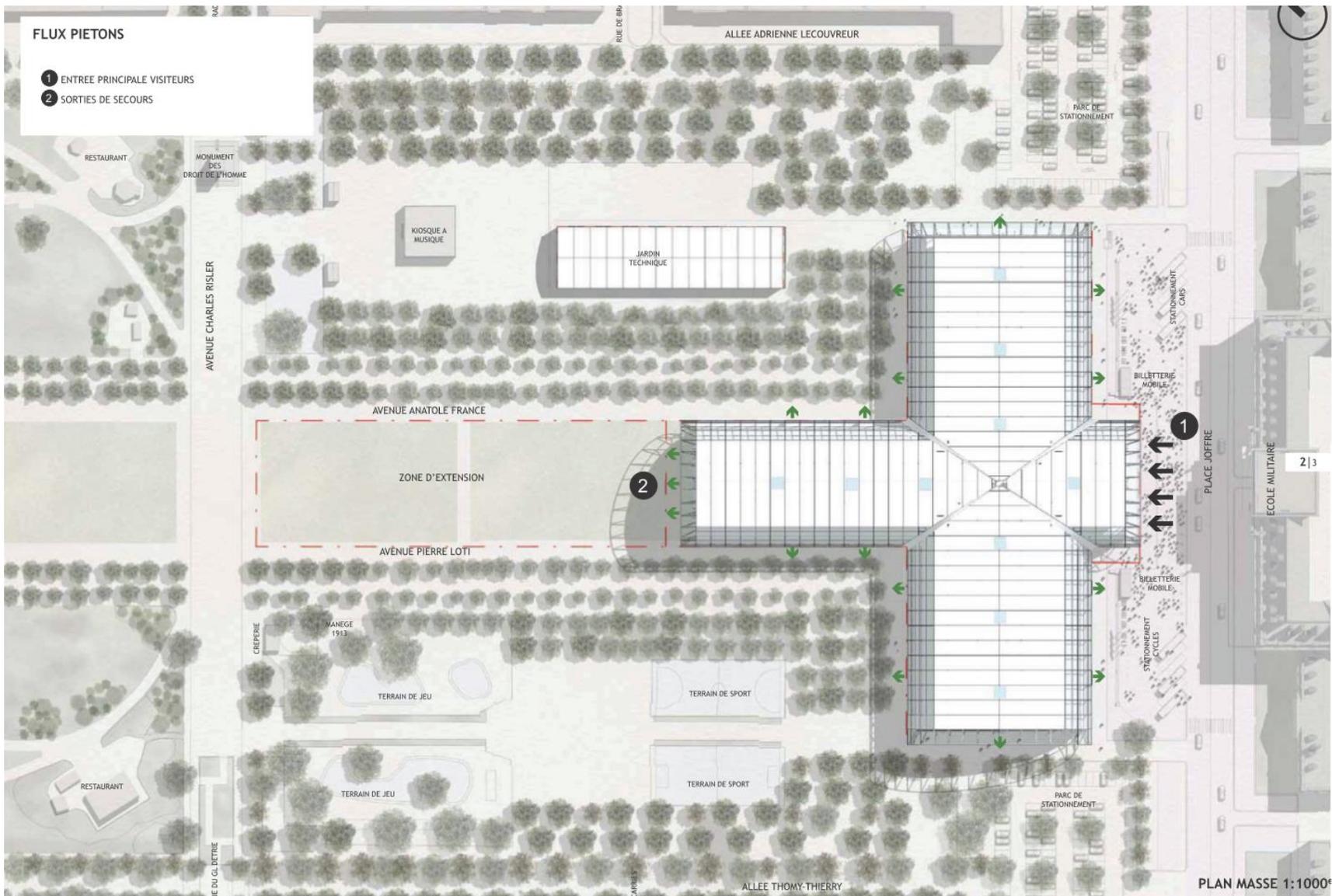
PLAN DES ABORDS DU PROJET 1/1000e



N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type Doc	N° ordre	Indice	Page
18055	APS	MDP	-	-	-	-	Notice	00001	H	19/41

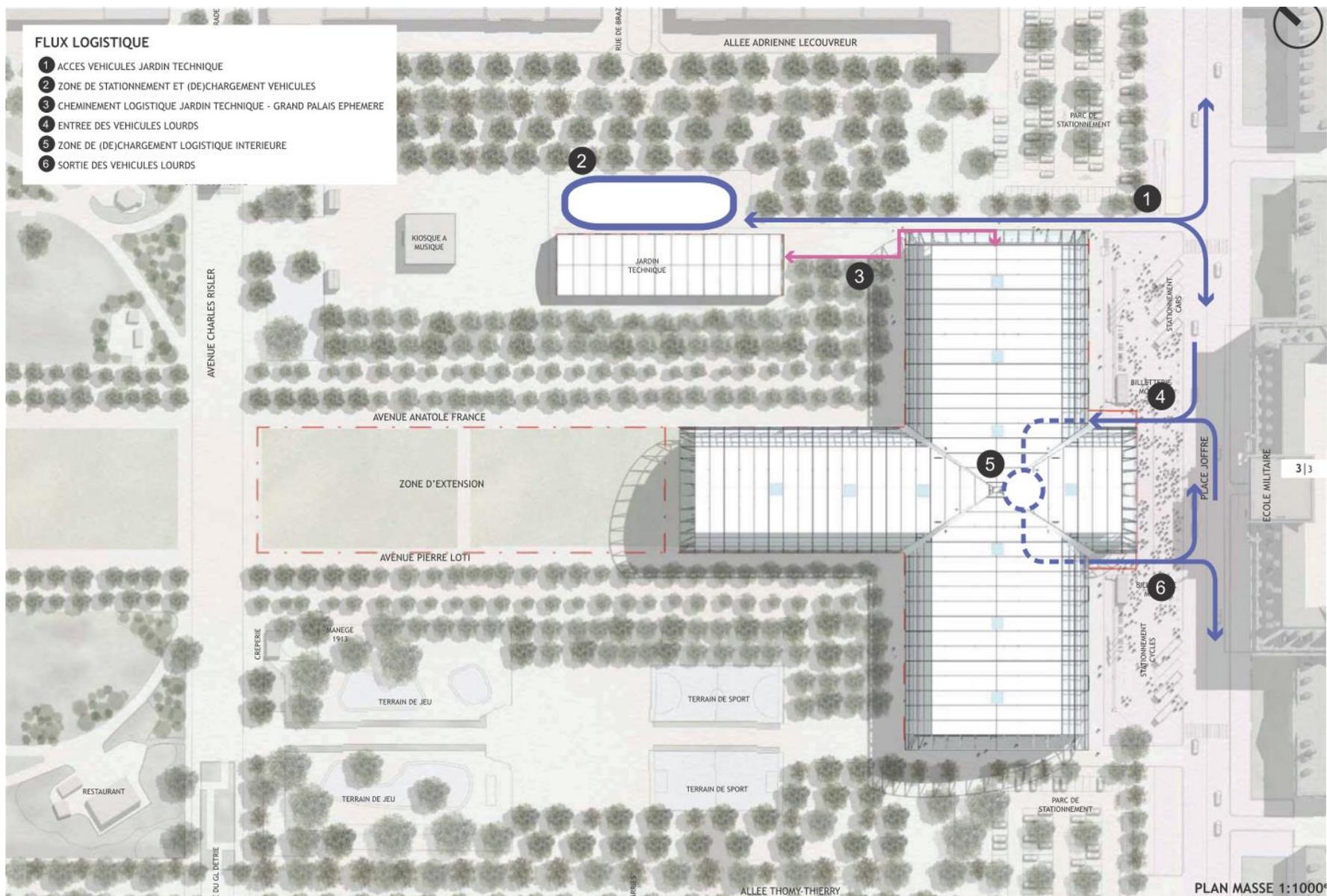
Grand Palais Ephémère – Annexe au dossier cas par cas

3.7. PLAN DES FLUXS

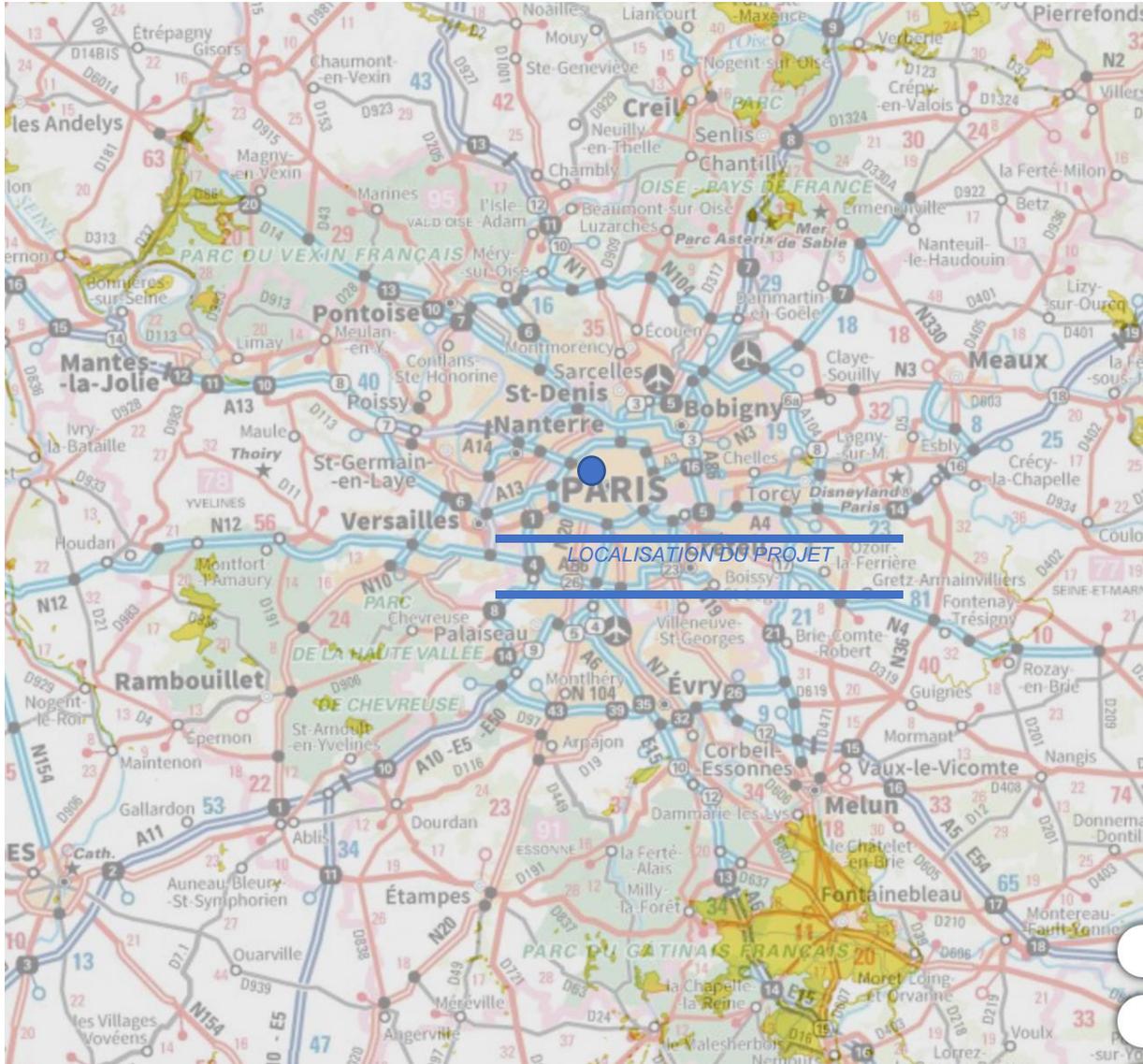


N° affaire	Phase	Emetteur	Lot	Bâtiment	Zone	Niveau	Type Doc	N° ordre	Indice	Page
18055	APS	MDP	-	-	-	-	Notice	00001	H	20/41

Grand Palais Éphémère – Annexe au dossier cas par cas



3.8. PLANS DE LOCALISATION DU PROJET PAR RAPPORT AUX SITES NATURA 2000



Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/sites-natura-2000-directive-habitats>



4. DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES : CARTES D'IDENTIFICATION DES ZONES DE SENSIBILITE ENVIRONNEMENTALE

4.1. ZONES NATURELLES D'INTERET FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE



Légende :

Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) type I

- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type I, deuxième génération

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/zones-naturelles-dinteret-ecologique-faunistique-et-floristique-znieff-type-i>



4.2. PLAN DE PREVENTION DES RISQUES



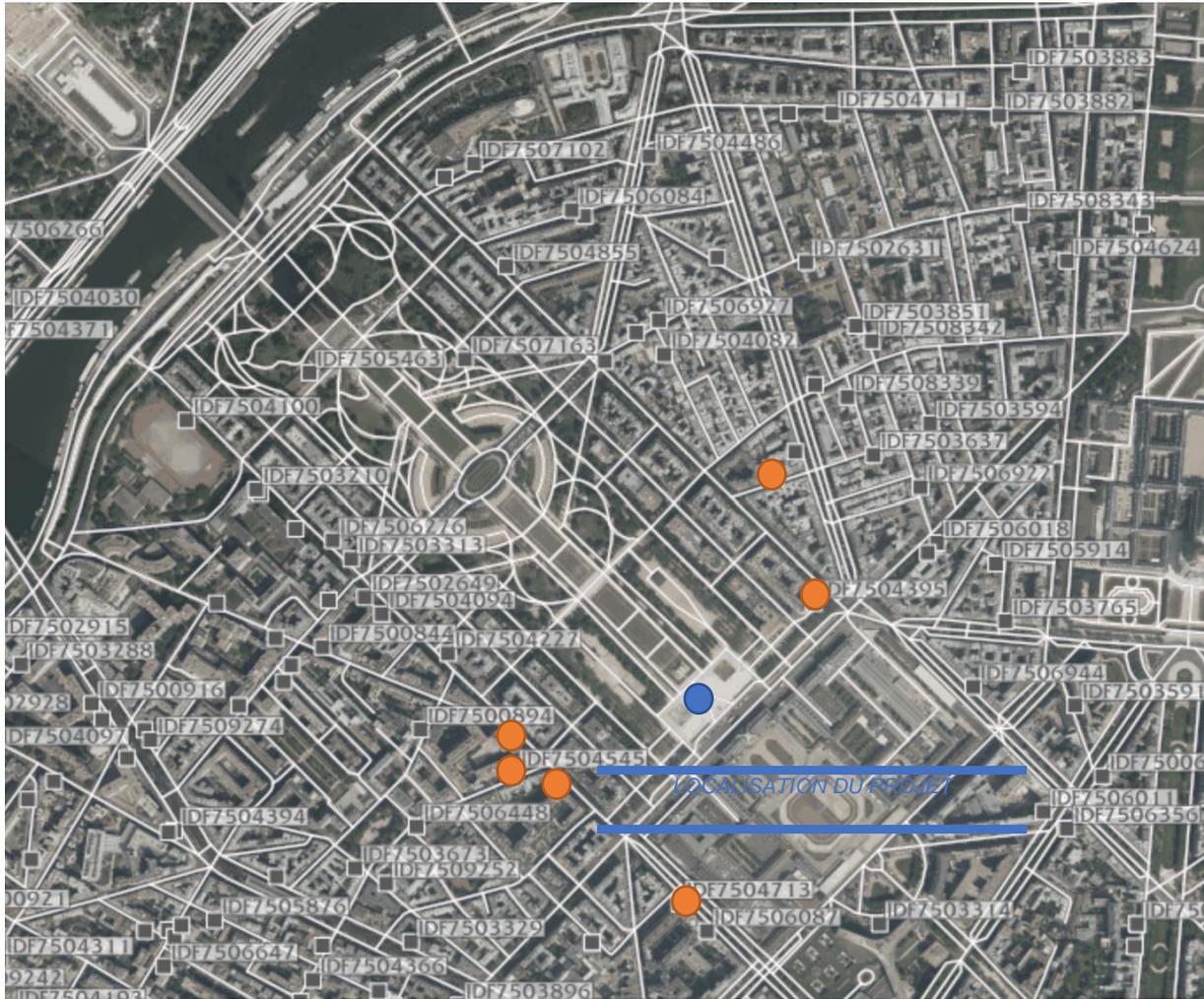
Légende :

- ▼ Communes concernées par un PPR Inondation approuvé
 - Commune concernée par un PPRN Risque Inondation approuvé
- ▼ Communes concernées par un PPR Mouvement de terrain approuvé
 - Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain approuvé
- ▼ Communes concernées par un PPR Mouvement de terrain - Tassements différentiels (Argile) approuvé
 - Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Tassements différentiels (Argile) approuvé
- ▼ Communes concernées par un PPR Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines) approuvé
 - Commune concernée par un PPRN Risque Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements (Cavités souterraines) approuvé
- Communes concernées par un PPR Inondation par

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>



4.3. SITE OU SOLS POLLUES

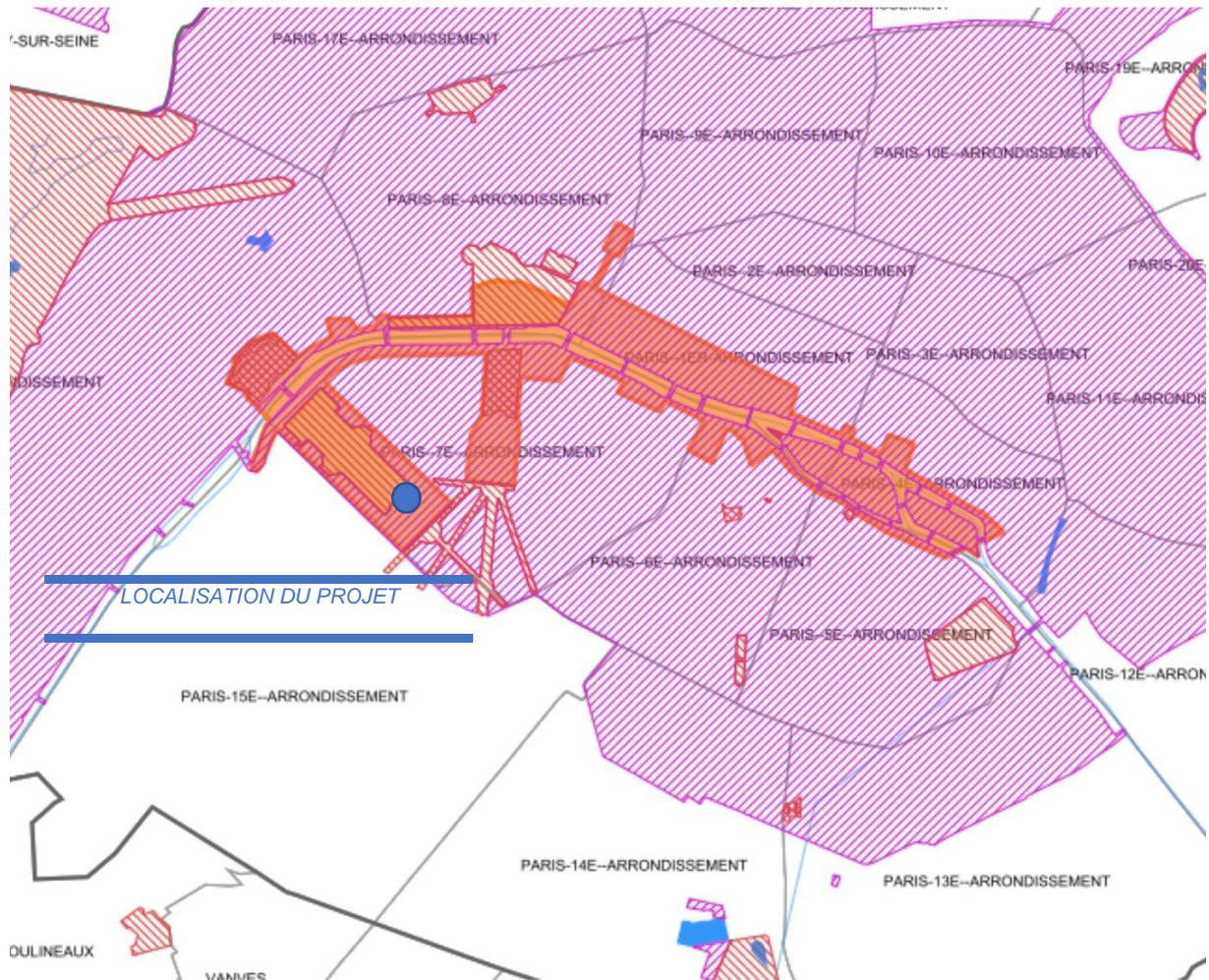


Légende :

● Sites BASIAS

Source : <http://www.georisques.gouv.fr/cartes-interactives#/>

4.4. SITE CLASSE OU INSCRIT



Légende :

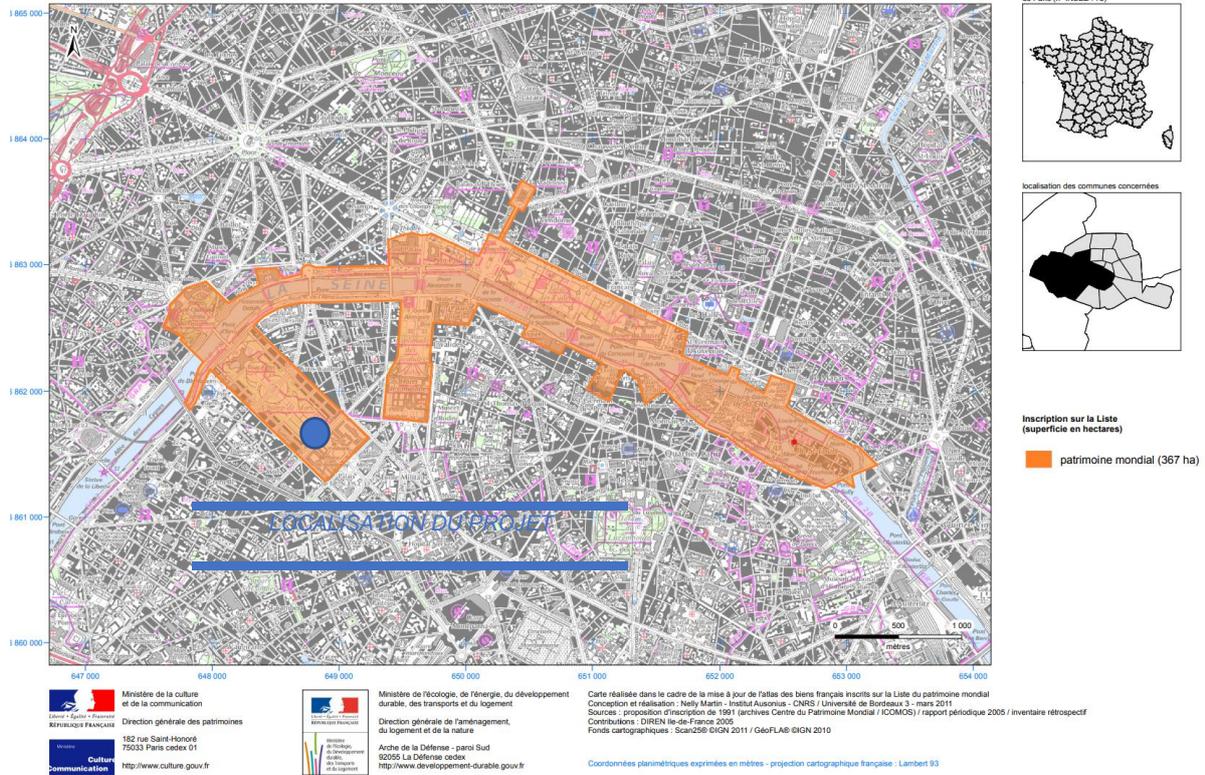
-  **Sites classés**
-  Sites classés
-  **Sites inscrits**
-  Sites inscrits
-  Patrimoine UNESCO
-  Patrimoine mondial

Source : http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/Nature_Paysage.map

4.5. PATRIMOINE MONDIAL UNESCO



600 - Paris, rives de la Seine : délimitation du bien lors de son inscription sur la Liste en 1991



Source : https://whc.unesco.org/fr/list/600/multiple=1&unique_number=710

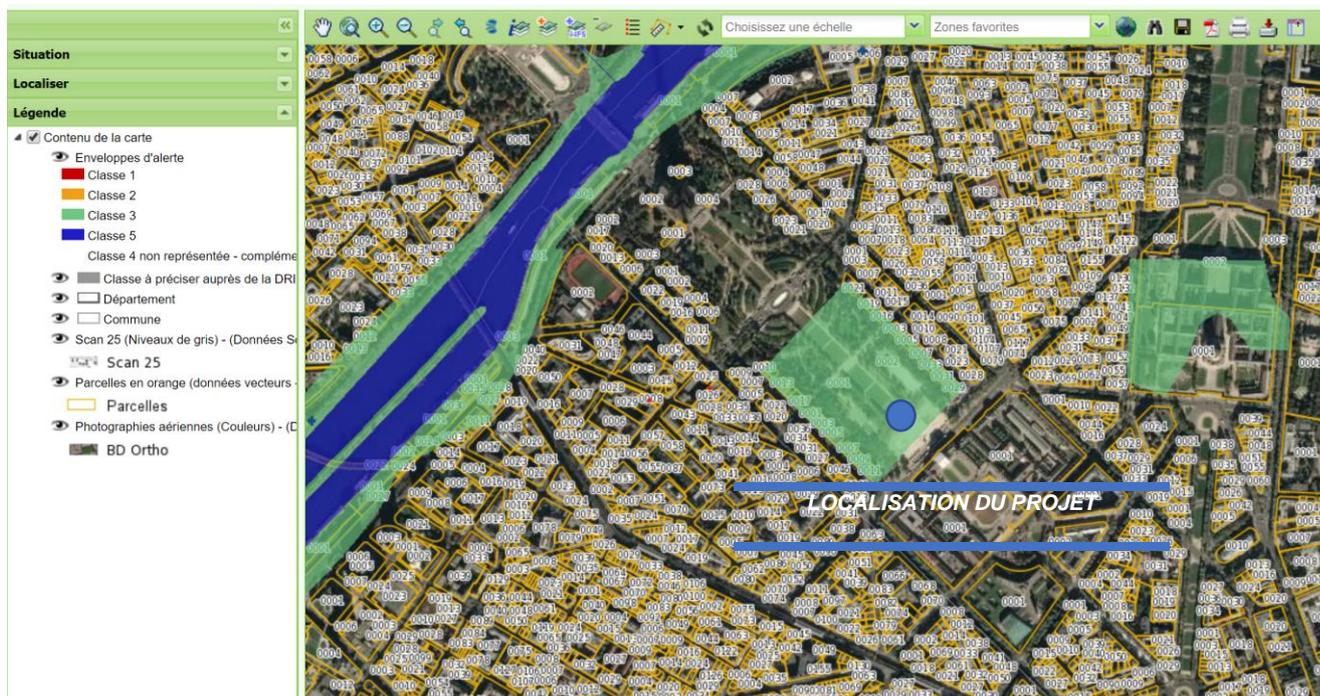


4.6. ZONES NATURA 2000

Cf Carte 3.8 page22



4.7. ZONES HUMIDES



Classe 2010	Type d'information	Surface (km2)	% de l'Ile-de-France
Classe 1	Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié	1	0,01 %
Classe 2	Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : - zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) - zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères - ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté	227	1,9 %
Classe 3	Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.	2 439	20,1 %
Classe 4	Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.	9 280	76,5 %
Classe 5	Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides	182	1,5%

Source : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/73/Zones_humides.map

ANALYSE :

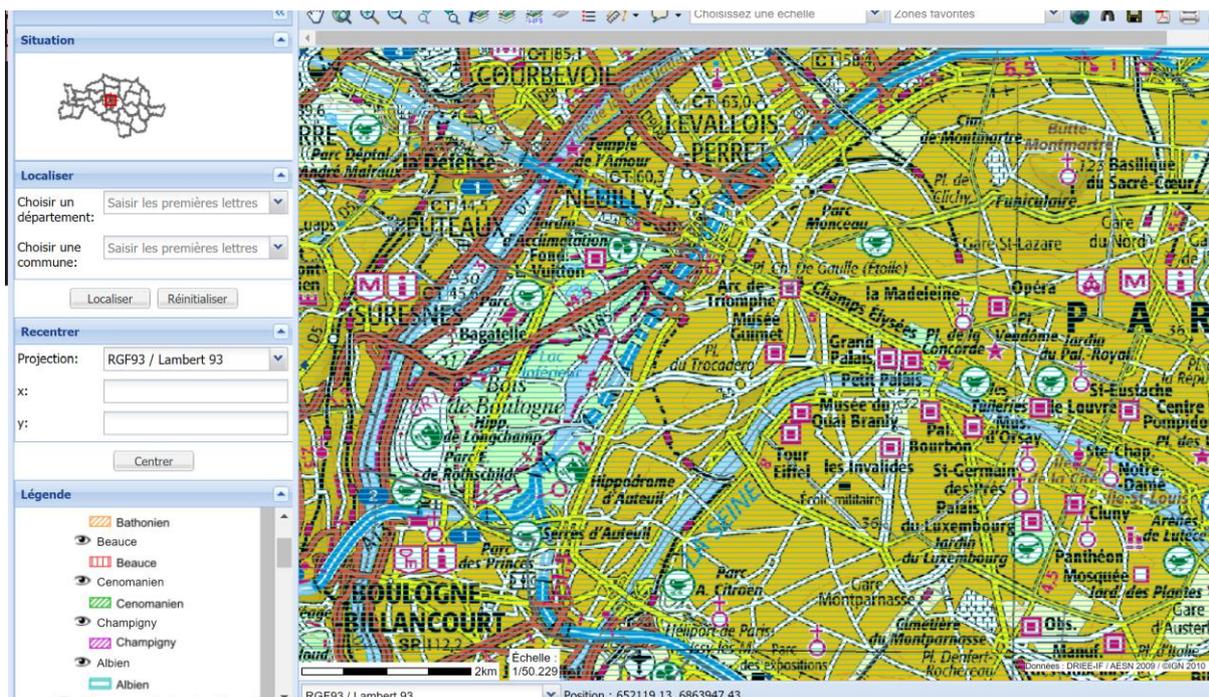
Selon la cartographie ci-dessus, provenant de la DRIEE, notre projet est **implanté en zone de classe 3**. Au vu des éléments ci-dessus provenant de la DRIEE et au vu de nos visites de site et reportage photos, le site sur lequel nous intervenons dans le cadre de notre projet est composé principalement d'espaces en stabilisé et d'espaces engazonnés. Les arbres présents sont, quant à eux, conservés et non impactés par le projet.

Cette analyse ne nous a pas permis d'identifier la présence de zones humides, temporaires ou permanents, sur cet espace.

Aussi, le SRCE, document cadre qui oriente les stratégies d'urbanisme pour une prise en compte optimale des enjeux de continuités écologiques décrits dans les Trames Vertes et Bleues d'Ile-de-France, nous permet d'identifier que l'aire d'étude n'est pas concernée par un réservoir de biodiversité du SRCE et n'est pas intégrée à la Trame Verte bien que les jardins du Champ de Mars soient classés comme « Autres secteurs reconnus pour leur intérêt écologique ».

Le Champ de Mars et les Jardins du Trocadéro ont été identifiés comme réservoirs urbains de biodiversité secondaires. Deux corridors favorables ont également été mis en évidence le long de la Seine et deux corridors potentiels au sud des jardins du Champs de Mars.

4.8. ZONE DE REPARTITION DES EAUX



Source : <http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/18/ZRE.map>



5. EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES

Dans cette partie sont présentés les effets potentiels du projet sur l'environnement (sur les thématiques à enjeu pré-identifiées) en phase chantier puis en phase exploitation. Pour chacun des impacts mentionnés, des mesures sont proposées visant à éviter, réduire voire compenser les effets négatifs.

5.1. PHASE CHANTIER – MONTAGE ET DEMONTAGE

PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
Patrimoine culturel et archéologique	<ul style="list-style-type: none"> - Bâtiment implanté dans une zone « patrimoine mondial unesco » - Présence de deux fontaines et d'une statue sur la zone d'implantation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le périmètre d'intervention défini est éloigné de tout bâtiment voisin. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concernant les fontaines présentes sur la zone d'intervention, il est prévu la mise en place d'un revêtement textile de protection des deux bacs, le démontage des buses d'injection et de reprise et leur stockage, la mise en place d'un ceinturage métallique périphérique permettant et un remplissage par remblais léger des deux bacs. La préservation de la fontaine sera assurée en accord avec les services concernés (DRAC, ABF...). En ultime recours et si nécessaire, une dépose des margelles périphériques pourrait être envisagée après validation des services compétents. - Pour la statue, il est prévu la mise en place d'une protection par caisson bois avec parois intérieures en acier. 	-



PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
Déplacements et accessibilité	Circulation d'engins de chantier	<ul style="list-style-type: none"> - Plan d'installation chantier (délimitant les différentes zones) et plan de circulation des véhicules de chantier. - Circulations des engins de chantier et des piétons portés au plan d'installation chantier 	<ul style="list-style-type: none"> - Sécurisation des accès - Respect des réglementations pour la circulation des véhicules. - Mise en place d'un gestionnaire logistique dédié pour la gestion des flux logistiques. 	-
Eaux souterraines	Aucun prélèvement dans la nappe	-	-	-
Eaux usées	Faible impact en phase chantier	-	-	-
Sols et sous-sol / Pollution	<p>Déblai superficiel sur l'emprise du projet.</p> <p>Déblai profond pour les fondations profondes</p> <p>Remblaiement pour réalisation de la couche de forme (revalorisation de la terre de déblai + apport de terre extérieure).</p> <p>D'après le site du BRGM, pas de pollution spécifique dans la zone du projet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les terres excavées dans le cadre du terrassement du terrain seront valorisées conformément à la réglementation en vigueur. 		-
Energie	Consommations en phase chantier		<ul style="list-style-type: none"> - Conception de la base vie avec une volonté de réduction des consommations - Suivi des consommations en phase chantier et mise en place d'un plan d'action corrective 	-



PHASE CHANTIER

Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
Milieu naturel	<p>Perturbation de la faune due à la construction du projet</p> <p>Dessouchage des cyprès situés dans l'axe de la Tour Eiffel (sur les pelouses), les autres arbres sont préservés.</p>	<p>- La structure a été implantée de manière à réduire au maximum l'impact sur la faune et la flore.</p>	<p>Tous les moyens nécessaires pour limiter les impacts sur la faune et la flore locale seront mis en œuvre par les entreprises : mises en défens, vérification de l'absence d'animaux piégés dans les fouilles du chantier, sensibilisations par des accueils et panneaux d'affichage...</p>	<p>- 4 cyprès sont impactés par la structure principale. il est prévu un dessouchage de ces arbres afin de les replanter ailleurs en accord avec les espaces verts de la ville de Paris. Après démontage de la structure, 4 cyprès de taille adultes seront remis en lieu et place de leur emplacement initial.</p> <p>- des zones de végétation supplémentaire sont prévues autour du jardin technique notamment avec la mise en place de treille végétale.</p> <p>- Les espaces engazonnés seront remis en état, avec la collaboration des services espaces verts de la ville de Paris.</p>
Niveaux sonores et poussières	<p>Création de nuisances sonores et production de poussières</p>	-	<p>- Opérations de communication (sensibilisation, information et formation) (dates des travaux, horaires, mesures de précautions mises en œuvre) auprès des usagers de la zone d'activités.</p> <p>- Les chefs de chantiers et ouvriers sont informés en phase de préparation sur les exigences d'un chantier à faibles nuisances. Les concepteurs veilleront en cours de chantier que les principes soient respectés.</p>	-



PHASE CHANTIER				
Thèmes	Impacts du projet	Mesures		
		Evitement	Réduction	Compensation
			<ul style="list-style-type: none"> - Engins de chantier respectant la réglementation en termes d'émissions sonores - Planning des phases bruyantes du chantier Identification des origines de bruits => stratégie de limitation selon les réglementations locales en vigueur.	
Conclusion	Ces mesures temporaires et la mise en place d'une charte de chantier vert permettront de prendre en compte l'ensemble des enjeux environnementaux associés au projet.			

Tableau 1 : Synthèse des effets et mesures en phase chantier



5.2. PHASE EXPLOITATION DU BATIMENT

PHASE POST-AMENAGEMENT (EXPLOITATION)				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
Population	Nouveau lieu vie culturel	-	- Bâtiment éphémère de 4ans.	-
Patrimoine culturel et archéologique	Intégration du projet au sein du tissu urbain		-	-
Déplacements et accessibilité	Création d'un nouveau flux (visiteurs, organisateurs....)	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'une zone logistique, - Aménagement du parvis pour permettre le stationnement des bus, - Accès logistique permettant aux véhicules de livraison des événements de rentrer dans le bâtiment pour décharger et éviter les nuisances pour le voisinage 		-
Energie	Nouveaux besoins en énergie des activités, création de nouveaux déplacements		<ul style="list-style-type: none"> - réduction au maximum des besoins énergétique - Ambition environnementale du projet : mise en place d'énergies renouvelables (pompe à chaleur), 	-
Eaux pluviales	Rétention sur le terrain	-	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de cuve de récupération des EP, 	-
Eaux souterraines	Sans objet	-	-	-
Eaux usées	Eaux usées à traiter	-	<ul style="list-style-type: none"> - Raccordement au réseau d'eaux usées de la ville (type séparatif) 	-



PHASE POST-AMENAGEMENT (EXPLOITATION)				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
Sols et sous-sols	Réalisation de fondation profondes par micro-pieux de 14 m environ.	-	-	-
Pollution des sols	Pas d'impact notable	-	-	-
Milieu naturel	- Dessouchage de 4 cyprès	-	-	-- Travail avec les services espaces verts de la ville de Paris afin de permettre de replanter les 4 cyprès dessouchés. - Remise en état après démontage y compris la remise en place de nouveau cyprès
Nuisances sonores	Respect de la réglementation (Arrêté du 25 avril 2003 relatif à la limitation du bruit dans les établissements de santé et Circulaire du 25 avril 2003 relative à l'application de la réglementation acoustique des bâtiments autres que d'habitation)	-	- Limitation du nombre d'ouverture - présence de sas - équipements techniques protégés, - orientation des grilles du jardin technique vers la structure principale et non vers les riverains, - les camions et engins rentrent dans la structure afin de confiner les émissions sonores	-
Qualité de l'air	Aucune incidence notable	-	Mise en place d'une ventilation d'air double flux avec filtrage des rejets d'air. L'air rejeté est ainsi traité.	-
Nuisances lumineuses	Emissions lumineuses nouvelles	-	- Mise en place d'un éclairage indirect orienté vers les zones à éclairées afin de ne pas entraîner de pollutions lumineuses extérieures. - Extinction automatique de l'éclairage 1 heure après les événements.	-
Gestion des déchets	Production de déchets d'activité (DAOM, divers)	-	- Création de locaux de collecte et d'infrastructures de tri sélectif nécessaires à la bonne gestion des déchets médicaux et usuels durant le fonctionnement du bâtiment.	-



PHASE POST-AMENAGEMENT (EXPLOITATION)				
Thèmes	Incidences potentielles du projet	Mesures correctives envisagées		
		Evitement	Réduction	Compensation
			- Tri à la source des déchets et pratique du tri sélectif	
Conclusion	Les mesures ainsi proposées permettent au projet de s'ancrer harmonieusement sur le site et elles permettent une meilleure intégration du projet dans le contexte existant.			

Tableau 2 : Synthèse des effets et mesures après aménagement



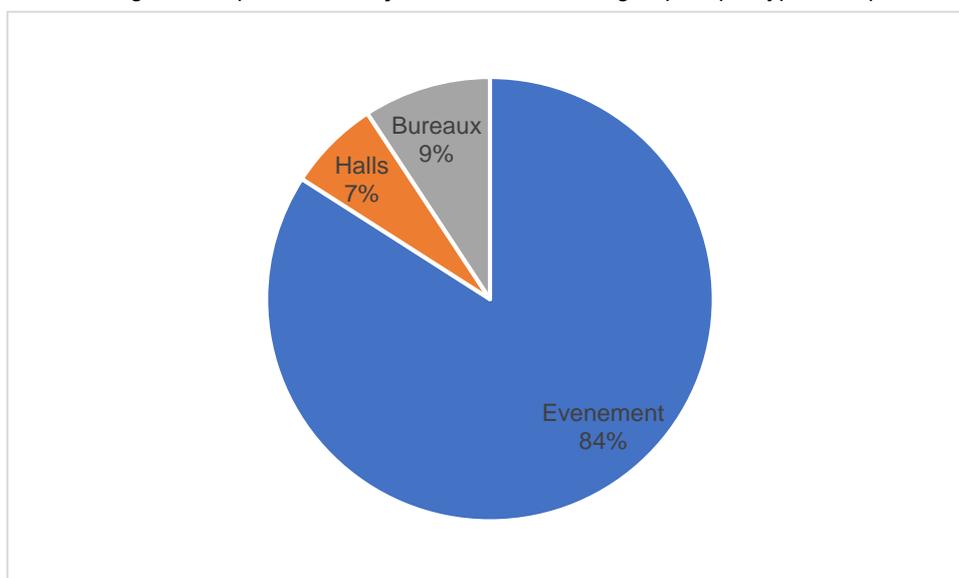
5.3. CONSOMMATION ENERGETIQUE ANNUELLE

• BESOINS DE CHAUFFAGE

Les besoins de chauffage par zone sont les suivants :

Zone	Besoin Ch. (kWh)	Besoin Ch. (kWh/m ²)
Espace Evenements JO et FIAC	499133	56,96
Hall SE	499133	56,96
Hall NO	10223	20,05
Mezzanine	8272	7,83
Bureaux Sureté	1234	22,81
Bureaux Administration	18171	63,90
Bureaux Production	2146	15,70
Salle de Réunion	2804	72,92
Réfectoire	3053	66,70
Infirmierie	4843	91,35
Vestiaires Personnel Manifestation	5574	73,31
Sanitaires	17901	61,65
Circulation	∅	∅
LT	∅	∅
Stockage	∅	∅
TOTAL	603 896	23,94

Les besoins de chauffage sont répartis de la façon suivante en les regroupant par types d'espaces :



Les bureaux intègrent les locaux concernant le personnel. L'Evénement concerne l'espace manifestation plus la mezzanine, cette dernière a peu de déperdition par rapport à l'ensemble du bâtiment. Les Halls comptent les halls NO et SE.

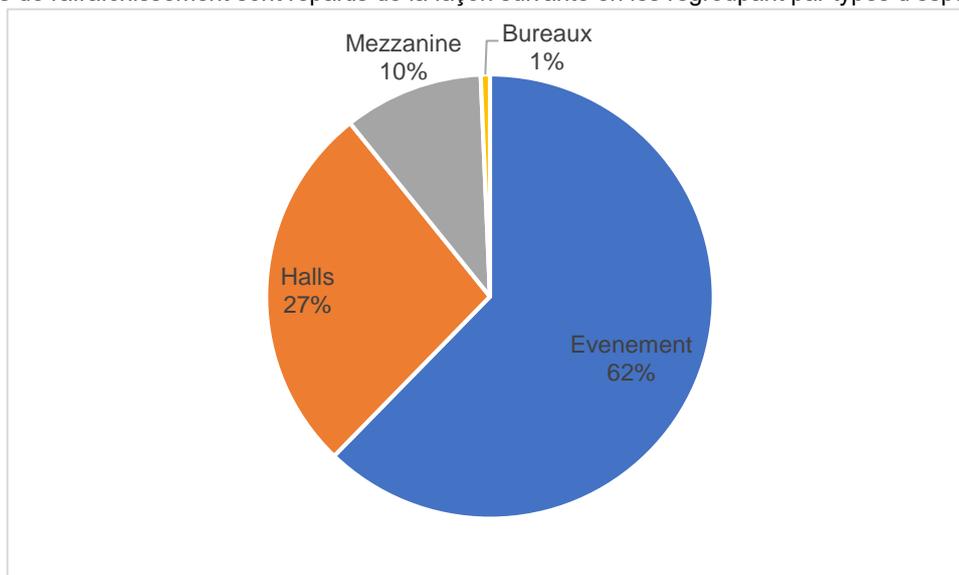
Le local Evénement étant le plus grand volume, il compte le plus grand besoin de chauffage

• **BESOINS EN Rafraichissement**

Les besoins de rafraichissement par zone sont les suivants :

Zone	Besoin Fr. (kWh)	Besoin Fr. (kWh/m ²)
Espace Evenements JO et FIAC	102104	11,65
Hall SE	37924	132,68
Hall NO	6359	12,47
Mezzanine	16531	15,64
Bureaux Sureté	0	0,00
Bureaux Administration	17	0,06
Bureaux Production	995	7,28
Salle de Réunion	68	1,77
Réfectoire	6	0,11
Infirmierie	0	0,00
Vestiaires Personnel Manifestation	1	0,01
Sanitaires	∅	∅
Circulation	∅	∅
LT	∅	∅
Stockage	∅	∅
TOTAL	164005	6,50

Les besoins de rafraîchissement sont répartis de la façon suivante en les regroupant par types d'espaces :



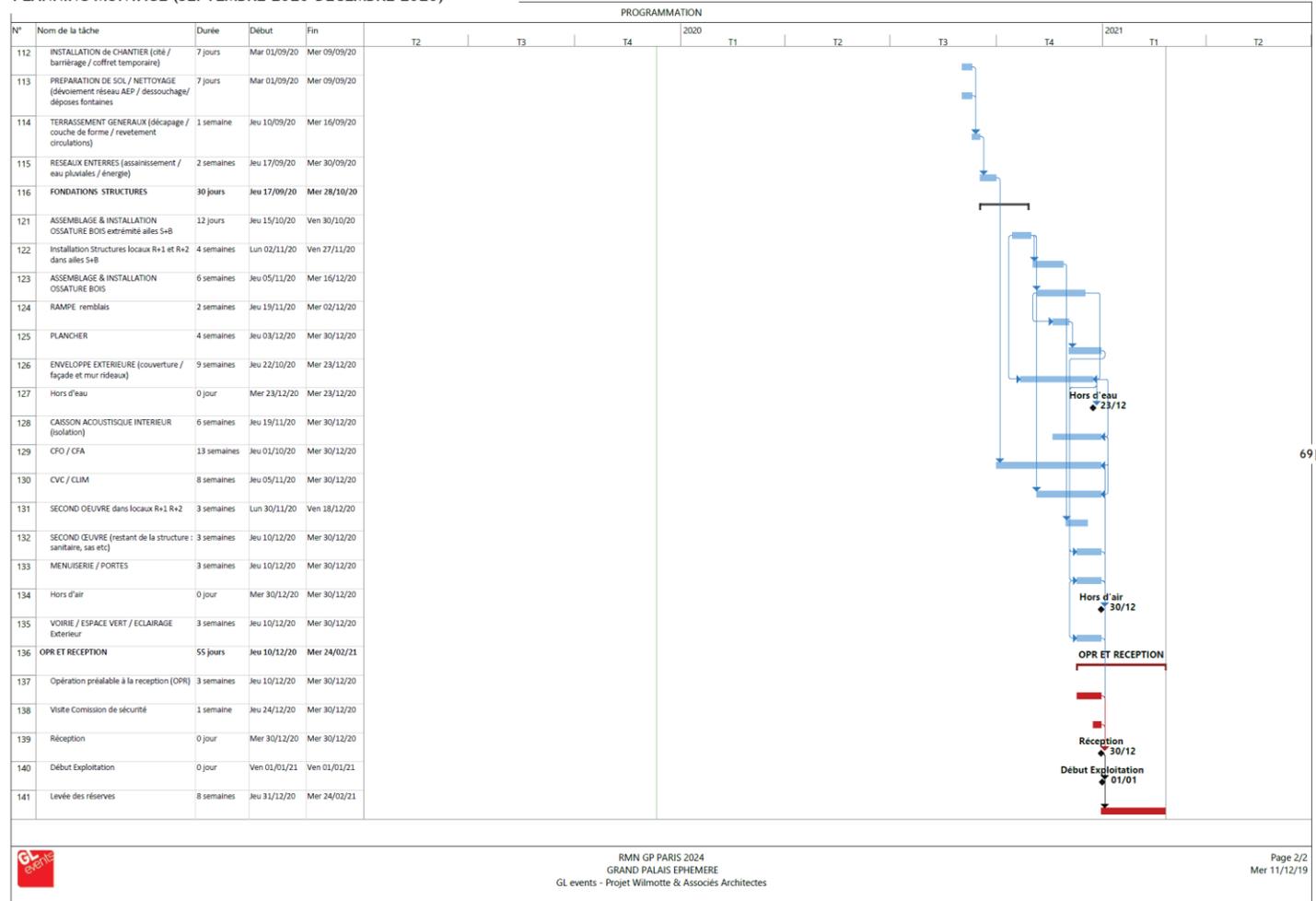
Les bureaux intègrent les locaux concernant le personnel.

L'espace Evénement a un besoin de froid important car sur la période des JO, la température intérieure est à 18°C et il est le plus grand volume.

Les Halls et la Mezzanine sont fortement vitrés d'où le grand besoin de rafraichissement.

6. PLANNING DES OPERATIONS

PLANNING MONTAGE (SEPTEMBRE 2020-DECEMBRE 2020)



69 | 77



Pour faire suite à votre courrier en date du 13 février dernier, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des éléments de réponses aux questions posées.

- **Quelle est la localisation de la base travaux ?**

Dans le cadre des discussions constructives que nous menons actuellement avec la Ville de Paris, la Mairie du 7^{ème} arrondissement, la RMN-COJO et les différentes instances consultatives formelles (Comité des sites) et informelles (Comités des riverains), il est envisagé, à la demande des autorités, de sortir la base travaux du périmètre de la CODP et de la positionner en voirie au niveau de l'Ecole Militaire dans un souci :

- De sécurisation du site,
- De minorer les nuisances pour les riverains, la faune et la flore du site,

Cette proposition suggérée par les autorités est en cours d'instruction et sera précisée ultérieurement dans son contenu.

- **Existe t-il un recensement de la faune présente sur le site ?**

A ce jour, plusieurs campagnes de recensement de la faune ont été réalisées au droit du Champ de Mars afin d'alimenter différents des bases de données et enquêtes (Atlas de la Biodiversité d'Ile-de-France, Panorama de la biodiversité francilienne, ARB, 2019 ; Enquête Moineaux domestiques à Paris, Corif-LPo, septembre 2017).

Parmi ces études figure une étude sur les espèces cibles avifaunes de la Trame Verte et Bleue de Paris intra-muros. Elle a alimenté le Plan Guide du Champ de Mars et du Trocadéro réalisé par l'équipe DVA paysagistes/ Repérage Urbain/Phytoconseil/Diversités/ Batt pour le compte de la Mairie de Paris, en mars 2018. Dans ce cadre, la liste des espèces cibles de Paris (Janvier 2017) portent sur 6 groupes taxonomiques et sur 42 espèces réparties comme suit : amphibiens (6), Reptiles (2), Insectes (9), Mammifères (4), Oiseaux (14), Poissons (7). L'étude s'est déroulée en quatre prospections entre le 11 mars et le 21 mai 2015.

Ont été identifiés :

- Une seule espèce d'oiseau, le Grimpereau des jardins, qui utilise le site comme nicheur. Localisé en plusieurs endroits, son occupation large du Champ de Mars et de son parvis n'a pas conduit à identifier d'espace à enjeu ;
- Des oiseaux communs à très communs qui viennent se nourrir sur les espaces verts du Champ de Mars et caractérisent l'avifaune des parcs et des jardins urbains. Aucune ne présente d'originalité écologique. Réglementairement, 19 espèces sont protégées (arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection) ;
- Les arbres d'alignement (principalement) montrent un certain nombre de nids attribués surtout aux Pigeons

- réduction par la mise en défens des arbres, vérification de l'absence d'animaux piégés dans les fouilles du chantier, sensibilisation des accueils et panneaux d'affichage... ;
- compensation par la replantation des 4 cyprès dessouchés en accord avec les espaces verts de la ville de Paris, replantation à leur emplacement initial de 4 cyprès de taille adultes, après démontage de la structure ; plantations des zones de végétation supplémentaire autour du jardin technique notamment avec la mise en place de treille végétale ; la remise en état des espaces engazonnés avec la collaboration des services espaces verts de la ville de Paris
- le recensement sur les espèces cibles avifaunes de la Trame Verte et Bleue, bien que datant de 2015, permettait d'avoir une expertise sur le volet faunistique ;
- depuis la désignation de GL events en septembre 2019, la période (automnale 2019 et hivernale 2019/2020) n'était pas optimale pour engager des inventaires faunistiques et identifier des espèces potentielles.